

Supplément d'intéressement 2023 : versement et/ou placement ... à vous de choisir !

Le mois dernier, la négociation s'est conclue avec un accord de supplément d'intéressement moyen à 1 600 € (semi-hiérarchisé, avec abondement de 15% et plancher à 35 000 euros de salaire annuel). Ce montant de 1 600 € était certes décevant mais loin d'être négligeable.

Ce supplément d'intéressement met en lumière l'une de nos principales revendications concernant le maintien du pouvoir d'achat des salariés : le 14^{ème} mois à EDF SA. C'est possible et nous le réclamons de nouveau !!!

FO vous informe des modalités proposées :



Période de choix par placement de l'intégralité de la somme, placement ET versement ou bien versement de l'intégralité :

Du 15 juin au 21 juillet



Date de versement du supplément d'intéressement :

Le 26 septembre sur la fiche de paye

Date de placement du supplément d'intéressement :

Le 26 septembre sur PEG/PERCO

Les négociations sur l'intéressement 2024 versé en 2025 et l'abondement vont bientôt s'ouvrir. **FO** reste vigilant à ce que le travail des salariés soit reconnu à sa juste valeur par des critères justes et des montants élevés préservant le pouvoir d'achat.